

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2326

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Meyzieu - Saint-Priest

Objet : Collèges publics - Attribution de subventions d'investissement - Équipements

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2326**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Meyzieu - Saint-Priest

Objet : Collèges publics - Attribution de subventions d'investissement - Équipements

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération n° 0P34O7906 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des plateaux techniques des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Pour répondre aux besoins des établissements, la Métropole met en place les cadres d'achat nécessaires, au moyen de marchés de mobiliers administratifs et pédagogiques, inclus dans le conventionnement avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

Cependant, des demandes spécifiques peuvent survenir de la part des établissements qui ne trouvent pas de réponse dans ces marchés.

Dans cette situation précise, la Métropole peut attribuer une subvention d'investissement pour l'acquisition de matériel par le collège. Le montant accordé à l'établissement doit être justifié par des devis. Dès lors que la subvention est attribuée, le collège procède directement à l'acquisition du matériel concerné par la demande de subvention et transmet à la Métropole les factures afférentes pour justificatif du paiement de la subvention. Concernant les ateliers de SEGPA, à partir de l'analyse de l'état actuel, les besoins de renouvellements ou de compléments de matériels sont transmis après validation préalable de l'Inspecteur d'académie de l'Éducation nationale référent.

II - Attribution de subventions

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de 2 subventions pour l'achat d'équipements spécifiques de matériels pour des plateaux techniques SEGPA, pour un montant total de 26 500 € TTC, répartis comme suit :

- le collège Evariste Galois à Meyzieu pour l'achat de matériels nécessaires aux remplacements et compléments d'équipements et aux évolutions technologiques pour les ateliers des SEGPA habitat et hygiène alimentation services d'un montant de 9 500 € TTC,

- le collège Simone Veil à Saint-Priest, pour l'achat de mobiliers et matériels complémentaires pour le champ espace rural et environnement d'un montant de 17 000 €. Ce champ professionnel a été créé à l'ouverture de l'établissement et la subvention initiale n'a pas permis l'équipement complet des locaux et de la serre ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2023, de subventions d'investissement pour des équipements :

- d'un montant de 9 500 € TTC au profit du collège Evariste Galois à Meyzieu, dans le cadre de l'achat d'équipements pour les plateaux techniques des SEGPA habitat et hygiène alimentation services,
- d'un montant de 17 000 € TTC au profit du collège Simone Veil à Saint-Priest, dans le cadre de l'achat de matériels et mobiliers complémentaires spécifiques au champ espace rural et environnement.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 - Education, formation subvention mobilier et matériel spécifique 2023 individualisée sur l'opération n° OP34O7906, le 23 janvier 2023 pour un montant de 26 500 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 204, pour un montant total de 26 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-303208-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
